

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 2 septembre 2025, à 19 h 00, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Mme Nathalie Dupuis, mairesse.

Présents :

M. Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1
M. Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2
M. Karl Hunting, conseiller au siège no. 3
M. Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4
Mme Véronique Blais, conseillère au siège no. 5
M. René Bessette, conseiller au siège no. 6

Mme Nathalie Isabelle, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19 h 00 par la mairesse Mme Nathalie Dupuis.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 11 août 2025
- 3.0 Adoption des comptes payés d'août 2025
- 4.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour août 2025
- 5.0 Dépôt Bilan gestion de l'eau potable 2024
- 6.0 Période de questions
- 7.0 Résolutions :
 - 7.1 Embauche poste salarié temporaire déneigement
 - 7.2 Octroi d'un contrat en fourniture de sable d'hiver
 - 7.3 Octroi d'un contrat en fourniture de sel d'hiver
 - 7.4 Demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet soutien pour la réfection de la rue André
 - 7.5 Demande de paiement no 6 de Construction Alain Morin (CAM) pour les travaux de réaménagement du Centre multifonctionnel de Waterville
 - 7.6 Intention d'adopter un programme d'incitatif à la restauration du patrimoine bâti, et d'y investir avec l'aide du Programme d'entente en patrimoine
 - 7.7 Mandat - récupération des taxes
 - 7.8 Demande de paiement no 1 de Les Constructions Yves Lessard Inc pour les travaux de réaménagement du 660 rue Couvent Waterville
 - 7.9 Martinet ramoneur – Intention et protection
 - 7.10 Fonds Vitalité des Milieux de vie 2025-2028 de la MRC de Coaticook – Processus d'approbation des projets
 - 7.11 Consultation sur le projet Maisons Canada 2025 du gouvernement du Canada
 - 7.12 Travaux du Centre multifonctionnel – Directive de changement DC-S-11
 - 7.13 Programme Oasis volet 2 – demande Projet de Waterville
- 8.0 Varia
- 9.0 Questions des contribuables
- 10.0 Levée de l'assemblée



ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.c-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour déposé avec les ajouts suivants :
7.14 Directives de changement - DC-S-09, DC-S-10, DC-S-13, DC-S-14 et DC-S-15
7.15 Appui au Projet Forces vives

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 AOÛT 2025

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 11 août 2025 au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 11 août 2025 soit adopté.

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2025

Il est proposé le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

QUE les comptes payés et à payer du 1er au 31 août soient adoptés :



Les activités courantes du 1er au 31 août : 539 307.68\$
Les salaires du 1er au 31 août: 43 488.91\$

La greffière-trésorière certifie par les présentes qu’il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no. 356.

5991-2025-09-02

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR AOÛT 2025

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois d’août 2025.

5992-2025-09-02

DÉPÔT DU BILAN SUR LA GESTION DE L’EAU POTABLE 2024

La secrétaire-trésorière dépose le Bilan de gestion de l’eau potable pour l’année 2024.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne présente. Suivi sur sa demande de projet. Une résolution sera adoptée durant la présente séance.

5993-2025-09-02

EMBAUCHE POSTE TEMPORAIRE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a besoin de combler un poste temporaire pour la période hivernale 2025-2026;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l’unanimité

D’embaucher comme employé temporaire, monsieur James Nichols du 8 novembre 2025 au 29 mars 2026. Ces dates peuvent légèrement varier selon les besoins. Les conditions sont selon les dispositions de la convention collective (lettre d’entente #1) en vigueur.

5994-2025-09-02

OCTROI D’UN CONTRAT EN FOURNITURE DE SABLE D’HIVER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit acheter du sable pour l’entretien de son réseau routier pour la saison hivernal 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a reçu une seule soumission avec les prix



suivants :

Soumissionnaires	OPTION 1 Prix à la tonne métrique transport aux frais de la Ville avant taxes	OPTION 2 Prix à la tonne métrique transport aux frais du soumissionnaire avant taxes
Gravière Bouchard Inc.	5.70 \$	14.50\$

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est celui qui a soumis le montant le plus bas de l’option choisie par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l’option choisie par la Ville est l’option 1;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse de l’option 1 provient de Gravière Bouchard Inc., à 5.70\$ avant taxes la tonne métrique transport aux frais de la ville;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l’unanimité

DE retenir la soumission de Gravière Bouchard Inc.;

D’autoriser l’achat de 2 700 tonnes de sable pour l’entretien de son réseau routier hivernal 2025-2026.

5995-2025-09-02

OCTROI D’UN CONTRAT EN FOURNITURE DE SEL D’HIVER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit acheter du sel pour l’entretien de son réseau routier pour la saison hivernale 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a reçu 4 soumissions différentes, offrant les prix à la tonne métrique, avant taxes, avec le transport aux frais et sous la responsabilité du fournisseur, de :

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Sel Windsor Ltée	112.99\$
Sel Warwick Inc.	106.45\$
Compass Minerals Canada Corp.	117.65\$
Selto Distribution Inc.	104.00\$



CONSIDÉRANT QUE la soumission de Selto Distribution Inc. représente la meilleure offre;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l’unanimité

DE retenir la soumission de l’entreprise Selto Distribution Inc., au coût de 104.00\$ plus taxes la tonne métrique avec le transport aux frais et sous la responsabilité du fournisseur ;

D’autoriser l’achat de 700 tonnes de sel pour l’entretien du réseau routier hivernal 2025-2026.

5996-2025-09-02

DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET SOUTIEN POUR LA RÉFECTION DE LA RUE ANDRÉ

ATTENDU QUE le Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l’amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d’application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d’aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s’engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d’aide financière concernent des routes sous l’autorité municipale et des travaux admissibles à l’aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d’annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d’une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d’annonce et qu’il a pris connaissance des restrictions d’accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s’appliquent;

ATTENDU QUE la Ville de Waterville choisit d’établir la source de calcul de l’aide financière selon l’option suivante : l’estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, M. Samuel Veilleux, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS,



Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l’unanimité

QUE le conseil de la Ville de Waterville autorise la présentation d’une demande d’aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d’application en vigueur, reconnaît qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice générale est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d’aide financière, lorsqu’applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

5997-2025-09-02

DEMANDE DE PAIEMENT NO 6 DE CONSTRUCTION ALAIN MORIN (CAM) POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE WATERVILLE

- CONSIDÉRANT QUE** l’entrepreneur CAM a réalisé une partie des travaux;
- CONSIDÉRANT QUE** l’entrepreneur a présenté une demande de paiement no 6 pour son avancement des travaux en date du 15 août 2025;
- CONSIDÉRANT QUE** la firme mandatée pour la surveillance ADSP, représentée par son sous-traitant Mire Architecture, a produit le certificat de paiement no 6 en bonne et due forme pour la demande de paiement no 6;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l’unanimité

- D'accepter** le certificat de paiement no 6 préparé par Mire Architecture et;
- D'approuver** la demande de paiement no 6 de CAM au montant de 280 570.58\$ taxes incluses pour les travaux de réaménagement du Centre multifonctionnel.

5998-2025-09-02

INTENTION D’ADOPTER UN PROGRAMME D'INCITATIF À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE BÂTI, ET D’Y INVESTIR AVEC L’AIDE DU PROGRAMME D’ENTENTE EN PATRIMOINE

- CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite conserver le patrimoine bâti présent sur son territoire ;
- CONSIDÉRANT** l'opportunité financière du volet 4.1 du Programme d’entente en patrimoine (PEP) du ministère de la Culture et des Communications du Québec ;



CONSIDÉRANT le soutien d'un agent en patrimoine de la MRC pour la mise en place et le suivi d'un programme d'incitatif à la restauration ;

CONSIDÉRANT QUE le PEP doit être administré par la MRC et qu'un engagement de la Ville pour le financement est nécessaire afin que la MRC engendre les démarches pour le PEP.

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville déclare son intention d'adopter prochainement un programme d'incitatif à la restauration du patrimoine bâti;

QUE la Ville s'engage à investir 60 000\$ au volet 4.1 du PEP, soit 20 000\$ par année.

5999-2025-09-02

MANDAT - RÉCUPÉRATION DES TAXES

CONSIDÉRANT l'offre de services de Planitaxe (Ethier Avocats Inc.) pour l'analyse et la récupération additionnelle de TPS et de TVQ;

CONSIDÉRANT que l'offre comprend l'inscription de la Ville aux fichiers de la TPS et de la TVQ tel que requis;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de service de Planitaxe (Ethier Avocats Inc.) telle que présentée

D'autoriser la directrice générale à signer ledit contrat de services au nom de la Ville de Waterville.

6000-2025-09-02

DEMANDE DE PAIEMENT NO 1 DE LES CONSTRUCTIONS YVES LESSARD INC POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU 660 RUE COUVENT WATERVILLE

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Les Constructions Yves Lessard Inc. a réalisé une partie des travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a présenté une demande de paiement no 1 pour son avancement des travaux en date du 18 août 2025;

CONSIDÉRANT QUE la firme mandatée pour la surveillance Architech Design, a produit le certificat de paiement no 1 en bonne et due forme pour la demande de paiement no 1;



Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le certificat de paiement no 1 préparé par Architech Design et;

D'approuver la demande de paiement no 1 de Les Constructions Yves Lessard Inc.
au montant de 16 443.06\$ taxes incluses pour les travaux du 660 rue Couvent à
Waterville.

6001-2025-09-02

MARTINET RAMONEUR – INTENTION ET PROTECTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville est propriétaire d'une cheminée propice au martinet ramoneur située à l'hôtel de ville, au 170 rue Principale Sud, Waterville et reconnaît que cette cheminée constitue un patrimoine écologique important et qu'elle possède une grande valeur faunique en tant que site de nidification et/ou d'habitat pour le Martinet ramoneur, une espèce protégée par la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, classée menacée selon la Loi sur les espèces en péril au Canada et aussi désignée menacée au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Zoo de Granby s'engage auprès de la Ville à ;

- L'assister dans ses démarches de conservation du patrimoine naturel dont je suis propriétaire et à répondre à mes questions au meilleur de ses connaissances;
- À la soutenir dans ses efforts de conservation;
- Répondre à ses questions et fournir des informations complémentaires, sur demande;
- Continuer à contribuer à la préservation de la population de martinets ramoneurs dans cette région.

Par conséquent,

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville s'engage moralement à préserver ce site essentiel pour le **Martinet ramoneur**, et à suivre les recommandations suivantes :

1. Éviter l'usage de chapeau, de grillage ou de gaine métallique interne, afin de maintenir sa cheminée accessible pour le Martinet ramoneur;



2. Effectuer le ramonage de sa cheminée ou les travaux de rénovation de la cheminée ou de la toiture entre le 1er septembre et le 1er mai de l'année suivante (soit lorsque les martinets sont absents);
3. Informer le futur propriétaire de la présence du Martinet ramoneur;
4. Contacter le Zoo de Granby ou Québec Oiseaux avant d'entreprendre des travaux de rénovation de cheminées qui pourraient affecter l'habitat du Martinet ramoneur sur son terrain, ou en cas de changement de propriétaires.

6002-2025-09-02

FONDS VITALITÉ DES MILIEUX DE VIE 2025-2028 DE LA MRC DE COATICOOK – PROCESSUS D'APPROBATION DES PROJETS

ATTENDU QUE la MRC de Coaticook est en processus de renouvellement de la Politique d'investissement dans le cadre du Fonds Vitalité des Milieux de vie 2025-2028 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de définir le processus d'approbation des projets locaux, le processus de réception des demandes et les outils de planification pour le financement des projets ;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

QUE seul l'appui du conseil municipal est requis dans le processus d'approbation des projets ;

QUE le processus de réception des demandes de appels à projets locaux se fasse de façon continue ;

QUE pour être admissible au financement de projets locaux, ceux-ci devront cadrer dans les orientations de la Planification stratégique de Waterville en vigueur, du Plan d'action 2020-2024 de la Politique familiale et des aînés de Waterville (qui sera renouvelée en 2026) ainsi que le Plan d'urbanisme (voir auprès de la municipalité) ;

DE transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook.

6003-2025-09-02

CONSULTATION SUR LE PROJET MAISONS CANADA 2025 DU GOUVERNEMENT DU CANADA



CONSIDÉRANT QUE, pour répondre à la crise du logement, le gouvernement Carney a annoncé la mise en place d'une nouvelle entité *chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive, appelée Maisons Canada* ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et orientations qui structureront le programme Maisons Canada présentés dans le document *Guide de sondage du marché* est actuellement en consultation visant une mise en œuvre en 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les deux objectifs de Maisons Canada sera de *construire des logements abordables à grande échelle* et de *construire plus vite, mieux et plus intelligemment*;

CONSIDÉRANT QU'il est clairement annoncé l'intention de miser sur le soutien des projets d'envergure et que les critères de sélection des investissements seront d'abord le nombre important de logements des projets sélectionnés ;

CONSIDÉRANT QUE la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain mais affecte toutes les régions du Québec affichant trop souvent des taux d'inoccupation en deçà du 1% ;

CONSIDÉRANT l'impact du manque de logements sur les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région ainsi que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élus locaux ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les collectivités quelle que soit leur taille, pas seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d'occupation du territoire essentiels à la vitalité économique et sociale du Québec et du Canada;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville recommande au ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités, l'honorable Gregor Robertson :

QUE Maisons Canada soutienne autant les communautés en région que les grands projets de développement immobilier en adoptant une approche adaptée et



modulée, basée sur l'importance des besoins et l'impact des projets pour les collectivités et non sur le nombre d'unités que contient un projet ;

QUE Maisons Canada reconnaisse les compétences des gouvernements locaux ;
Que le programme Maisons Canada prévoit un volet distinct pour les collectivités locales et géré par celles-ci afin de répondre aux besoins en logement des régions du Québec;

ET QUE soit facilité et accéléré la négociation et la conclusion des ententes Fédérale-Québec afin que les communautés bénéficient rapidement de ces opportunités accélérant la création de logements.

Que copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organisations suivantes :

- **M. Mark Carney, premier ministre du Canada**
 - mark.carney@parl.gc.ca
- **M. Gregor Robertson, Ministre du Logement et de l'Infrastructure fédéral**
 - minister-ministre@infc.gc.ca
- **M. François Legault, premier ministre du Québec**
 - premierministre@quebec.ca
- **Mme. Geneviève Hébert, députée, bureau de circonscription de Saint-François**
 - Genevieve.Hebert@assnat.qc.ca
- **Mme France-Élaine Duranceau, ministre délégué à l'habitation**
 - ministre@habitation.gouv.qc.ca
- **Mme Marianne Dandurand, députée fédérale**
 - marianne.dandurand@parl.gc.ca
- **Fédération québécoise des municipalités (FQM)**
 - info@fqm.ca
- **Fédération canadienne des municipalités (FCM)**
 - info@fcm.ca

6004-2025-09-02

TRAVAUX DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL – DIRECTIVE DE CHANGEMENT DC-S-11

CONSIDÉRANT le contrat visant l'exécution de travaux de réaménagement et d'ajouts d'issues au centre multifonctionnel de Waterville octroyé à Construction Alain Morin inc par la résolution 5811-2024-12-19 le 19 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de transformation de l'église en Centre multifonctionnel sont en cours ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'architecte présente, en date du 13 août 2025, la directive de changement (DC-S-11) concernant la modification du puits d'ascenseur et du bloc sanitaire au montant de 35 328.84\$ avant taxes;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond



Et résolu à l’unanimité

D’approuver la directive de changement DC-S-11 tel que précédemment mentionné;

De financer cette dépense par les subventions obtenues pour ce projet et le règlement d’emprunt no 670;

D’autoriser le paiement de la dépense, sur réception des décomptes et approbation du conseil, selon les étapes prévues au devis, et ce jusqu’au montant maximal autorisé.

6005-2025-09-02

PROGRAMME OASIS VOLET 2 – DEMANDE PROJET DE WATERVILLE

ATTENDU que le gouvernement du Québec reconnaît l’importance pour la société de s’adapter aux impacts actuels et anticipés des changements climatiques et d’en prévenir les risques pour la santé et la sécurité des personnes et des communautés, de même que les conséquences économiques ;

ATTENDU que le gouvernement a donc adopté en novembre 2020 son Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030) ;

ATTENDU que le programme OASIS du ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs vise donc à offrir un soutien financier aux organisations municipales et aux communautés autochtones pour qu’elles planifient et réalisent des projets de verdissement qui permettront de réduire, plus spécifiquement, les impacts des vagues de chaleur et des pluies torrentielles, deux phénomènes météorologiques qui sont de plus en plus fréquents à cause des changements climatiques ;

ATTENDU que suite à l’adoption du plan d’action Alé’ailleurs, un projet urbain de gestion durable des eaux de pluie et de réduction des îlots de chaleur fut élaboré, en collaboration avec plusieurs partenaires, dont le COGESAF et l’INRS et six municipalités locales dont la ville de Waterville;

ATTENDU qu’aux termes de la résolution CM2024-01-31, la MRC a signé la « Convention d’aide financière concernant le versement d’une subvention du Gouvernement du Québec pour un projet financé dans le cadre du Programme Oasis, volet 1 — Soutien à la planification du verdissement », puisque le projet urbain de la MRC est éligible à une aide financière maximale de 379 760 \$ du ministère ;

ATTENDU que la ville de Waterville participe au volet 1 du projet en y investissant du temps nature (ressources humaines) et/ou une contribution financière pour un montant d’au moins 2 500\$;



ATTENDU que suite à la présentation des plans préliminaires par les architectes paysagistes, la municipalité souhaite participer à la mise en œuvre des aménagements d’infrastructures vertes ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l’unanimité

- **De** confirmer l’engagement financier de la municipalité à hauteur d’au moins 20% des coûts de réalisation des aménagements d’infrastructure verte;
- **D’appuyer** la MRC dans le dépôt de sa demande de soutien financier au volet 2 du programme OASIS qui vise le soutien à la mise en place d’infrastructures vertes permettant de prévenir et de réduire les impacts négatifs des vagues de chaleur et de précipitations intenses sur le territoire;
- **De** transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook.

6006-2025-09-02

TRAVAUX DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL – DIRECTIVES DE CHANGEMENT DC-S-09, DC-S-10, DC-S-13, DC-S-14 et DC-S-15

CONSIDÉRANT le contrat visant l'exécution de travaux de réaménagement et d'ajouts d'issues au centre multifonctionnel de Waterville octroyé à Construction Alain Morin inc par la résolution 5811-2024-12-19 le 19 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de transformation de l’église en Centre multifonctionnel sont en cours ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d’architecte présente, en date du 27 août 2025, les directives de changement (DC-S-09, DC-S-10, DC-S-13, DC-S-14 et DC-S-15) au montant total de 31 107.18\$ avant taxes;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l’unanimité

D’approuver les directives de changement DC-S-09, DC-S-10, DC-S-13, DC-S-14 et DC-S-15, tel que précédemment mentionné **sous réserve de quelques clarifications mineures;**

De financer cette dépense par les subventions obtenues pour ce projet et le règlement d’emprunt no 670;



D'autoriser le paiement de la dépense, sur réception des décomptes et approbation du conseil, selon les étapes prévues au devis et ce, jusqu'au montant maximal autorisé.

APPUI AU PROJET FORCES VIVES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a reçu une demande de financement pour le projet « Forces vives », projet de réalisation d'un film documentaire ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de film propose la rencontre de diverses personnes de Waterville, engagées dans la collectivité et qui célèbrent la créativité, la résilience et la volonté de vivre ensemble d'une nouvelle façon;

CONSIDÉRANT QUE ce projet se veut un hommage vibrant aux élans individuels qui ont vu le jour et concrétisés ici même à Waterville, et qui, par le rayonnement des personnes qui les ont portés, dépassent aujourd'hui largement les frontières de la ville, inspirent et transforment le monde;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier demandé servira à la réalisation d'une démo, outil essentiel à la poursuite des démarches de développement du projet;

CONSIDÉRANT QUE la ville souhaite que sa contribution financière serve également de levier pour stimuler l'adhésion de la population et des entreprises à contribuer à la réalisation de ce projet de film documentaire qui met en lumière le dynamisme local;

Il est proposé par Philippe David Blanchette
Appuyé par Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville appuie le projet « Forces vives » porté par la photographe et cinéaste Watervilloise Emmanuelle Roberge par une contribution financière maximale de 4 000\$;

QUE l'aide financière de la ville serve à doubler les premiers 4000\$ reçus en contributions individuelles et corporatives par la démarche de sociofinancement qui sera mis en place pour soutenir plus largement ce projet.

VARIA

QUESTION DES CONTRIBUABLES



Une personne est présente. Elle a des questions sur le fonctionnement du Fonds de vitalité et au niveau du Programme Oasis.

6008-2025-09-02

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

L’ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l’unanimité

Que la présente assemblée soit levée. Il est 19 h 36.

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, greffière-trésorière

